

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Date de révision 21-nov.-2023 Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS Nom du produit

Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes **Forme**

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit d'étanchéité Utilisation recommandée

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

Justification de l'utilisation

déconseillée

Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes **FRANCE**

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH212 - Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

FCLP; France - FR Page 1 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

EUH208 - Contient Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

	OF 0	N	lo. :: :	1			
Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	, ,	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Diisononyl phtalate	249-079-5	28553-12-0	[1]	-	-	-	01-2119430798-
5 - <10 %	440.000.4		4 .: 01 : 4 (11440)				28-XXXX
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amin	416-600-4		Aquatic Chronic 4 (H413)	-	-	-	01-0000016345- 72-xxxx
olphenyl							72-3333
methyl)phenyl]urea							
1 - <5 %							
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-
1 - <5 %	(022-006-00-						17-XXXX
	2)						
mélanges	920-107-4	RR-100255-7	-1 - (/	-	-	-	01-2119453414-
d'hydrocarbures,C12-C1 5.n-alcanes			(EUH066)				43-xxxx
isoalcanes,cycliques,arô							
matigues <2%							
1 - <2.5 %							
N,N-dibenzylidène	-	136855-71-5	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	[7]
polyoxypropylène							
diamine (polymère)							
1 - <2.5 % C.I. Pigment Black 26	269-056-3	68186-94-7	[B]				01-2119457599-
0.1 - < 0.5 %	269-056-5	00100-94-7	[D]	-	-	-	19-XXXX
Reaction mass of	945-730-9		Aquatic Acute 1 (H400)	_	_	_	01-2119511174-
3-methylphenyl diphenyl	0.0.00		Aquatic Chronic 3				52-xxxx
phosphate,			· (H412)				
4-methylphenyl diphenyl							
phosphate,							
bis(3-methylphenyl)							
phenyl phosphate, 3-methylphenyl							
4-methylphenyl phenyl							
phosphate and triphenyl							
phosphate							

FCLP; France - FR Page 2/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

						,	
0.1 - <0.5 %							
Aromatique	500-120-8	53317-61-6	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	[7]
polyisocyanate			Skin Sens. 1 (H317)				
0.1 - <0.5 %							
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	Eye Irrit. 2 (H319)		-	-	01-2119475103-
0.1 - <0.3 %	(607-022-00-		STOT SE 3 (H336)				46-XXXX
	5)		Flam. Liq. 2 (H225)				
			(EUH066)				
Produit de réaction entre	915-687-0	1065336-91-5	,	-	1	1	01-2119491304-
bis(1,2,2,6,6-pentaméthy			Repr. 2 (H361f)				40-XXXX
I-4-pipéridyl) sébacate et			Aquatic Acute 1 (H400)				
méthyl			Aquatic Chronic 1 (H410)				
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-							
pipéridyl sébacate							
0.01 - <0.1 %							
Diisocyanate	223-861-6	4098-71-9	STOT SE 3 (H335)	Resp. Sens. 1 ::	-	-	01-2119490408-
d'isophorone	(615-008-00-		Skin Irrit. 2 (H315)	C>=0.5%			31-XXXX
0.01 - <0.1 %	5)		Eye Irrit. 2 (H319)	Skin Sens. 1 ::			
			Resp. Sens. 1 (H334)	C>=0.5%			
			Skin Sens. 1 (H317)				
			Acute Tox. 1 (H330)				
			Aquatic Chronic 2 (H411)				
			011 0 11 (121				
Produit de réaction de	924-669-1	192526-20-8	Skin Sens. 1A (H317)	-	-	-	01-2120768758-
diisocyanate							32-XXXX
d'hexaméthylène,							
oligomères avec du							
Mercaptopropyltriméthox							
ysilane							
0.01 - <0.1 %							

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

La substance ne nécessite aucun enregistrement selon REACH - Notes

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptes d'enregistrement

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

- [B] Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
- [C] Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance
- [I] Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS		cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Diisononyl phtalate	249-079-5	28553-12-0	-	-	-	-	-
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)ami no]phenyl} methyl)phenyl]urea	416-600-4		-	-	-	-	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-

FCLP; France - FR Page 3/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 3.01

	0= 0 ()		5	B			
Nom chimique		Numero CAS		DL50 par voie		Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg		CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
						vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
	(022-006-00-2)						
mélanges	920-107-4	RR-100255-7	-	-	-	-	-
d'hydrocarbures,C12-C							
15,n-alcanes							
isoalcanes,cycliques,ar							
ômatiques <2%							
C.I. Pigment Black 26	269-056-3	68186-94-7	-	-	-	-	-
Reaction mass of	945-730-9		-	-	-	-	-
3-methylphenyl							
diphenyl phosphate,							
4-methylphenyl							
diphenyl phosphate,							
bis(3-methylphenyl)							
phenyl phosphate, 3-methylphenyl							
4-methylphenyl phenyl							
phosphate and triphenyl							
phosphate							
Aromatique	500-120-8	53317-61-6	_	_		_	
polyisocyanate	300 120 0	33317-01-0	_	_	_	_	_
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	_	-	_	14.4131	
7 tootate a ctriyle	(607-022-00-5)	141 70 0				14.4101	
Produit de réaction	915-687-0	1065336-91-5	-	-	-	-	-
entre							
bis(1,2,2,6,6-pentaméth							
yl-4-pipéridyl) sébacate							
et méthyl							
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4							
-pipéridyl sébacate							
Diisocyanate	223-861-6	4098-71-9	-	-	0.031	-	-
d'isophorone	(615-008-00-5)						
Produit de réaction de	924-669-1	192526-20-8	-	-	-	-	-
diisocyanate							
d'hexaméthylène,							
oligomères avec du							
Mercaptopropyltrimétho							
xysilane							

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10
Diisocyanate d'isophorone - 4098-71-9	2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

FCLP; France - FR Page 4/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Acide chlorhydrique. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinementNe pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

FCLP; France - FR Page 5 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité.

Température de stockage

recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositionCe produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable De petites quantités de

méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de)	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
13463-67-7		Carcinogen category 2
C.I. Pigment Black 26	TWA: 0.05 mg/m ³ Manganese respirable	-
68186-94-7	fraction	
Acétate d'éthyle	TWA: 734 mg/m ³	VLEP 8h: 200 ppm
141-78-6	TWA: 200 ppm	VLEP 8h: 734 mg/m ³
	STEL: 1468 mg/m ³	VLEP court terme: 400 ppm
	STEL: 400 ppm	VLEP court terme: 1468 mg/m ³
Diisocyanate d'isophorone	-	VLEP 8h: 0.01 ppm
4098-71-9		VLEP 8h: 0.09 mg/m ³
		VLEP court terme: 0.02 ppm
		VLEP court terme: 0.18 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)

FCLP; France - FR Page 6 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS
Remplace la version: 26-juin-2023
Numéro de révision 3.01

Diisononyl phtalate (28553-12-0)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	51.72 mg/m³			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	366 mg/kg pc/jour			

3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phenyl} methyl)phenyl]urea (
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	49.37 mg/m³			
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	140 mg/kg pc/jour			

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité		
	·	(DNEL)			
travailleur	Inhalation	10 mg/m ³			
À long terme		_			
Effets localisés sur la santé					

Reaction mass of 3-methylphen phenyl phosphate, 3-methylphe			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	3.5 mg/m³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	28 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.5 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour		
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³		
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³		
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³		
travailleur	Inhalation	734 mg/m ³		

FCLP; France - FR Page 7/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS Date de révision 21-nov.-2023 Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01 À long terme Effets systémiques sur la santé Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5) Voie d'exposition Dose dérivée sans effet Facteur de sécurité Type (DNEL) travailleur Inhalation 1.27 mg/m³ À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur Cutané(e) 1.8 mg/kg Effets systémiques sur la santé À long terme Diisocyanate d'isophorone (4098-71-9) Voie d'exposition Dose dérivée sans effet Facteur de sécurité (DNEL) travailleur Inhalation 0.0453 mg/m³ À court terme Effets localisés sur la santé travailleur Inhalation 0.0453 mg/m³ À long terme Effets localisés sur la santé Produit de réaction de diisocyanate d'hexaméthylène, oligomères avec du Mercaptopropyltriméthoxysilane (192526-20-8) Voie d'exposition Dose dérivée sans effet Type Facteur de sécurité (DNEL) 1.7 mg/m³ travailleur Inhalation À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur Cutané(e) 4.7 mg/kg pc/jour À long terme Effets systémiques sur la santé Dose dérivée sans effet (DNEL) 3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phenyl} methyl)phenyl]urea (--Voie d'exposition Dose dérivée sans effet Type Facteur de sécurité (DNEL) À long terme Inhalation 7.4 mg/m³ Effets systémiques sur la santé À long terme Cutané(e) 50 mg/kg pc/jour Effets systémiques sur la santé À long terme Oral(e) 5 mg/kg pc/jour Effets systémiques sur la santé

Reaction mass of 3-methylphenyl diphenyl phosphate, 4-methylphenyl diphenyl phosphate, bis(3-methylphenyl) phenyl phosphate, 3-methylphenyl 4-methylphenyl phosphate and triphenyl phosphate (
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		

Dose dérivée sans effet

700 mg/kg pc/jour

(DNEL)

Facteur de sécurité

FCLP; France - FR Page 8/21

Voie d'exposition

Oral(e)

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Effets systémiques sur la santé

Type

Consommateurs

À lona terme

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS
Remplace la version: 26-juin-2023
Numéro de révision 3.01

Consommateurs	Inhalation	0.875 mg/m ³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	7 mg/m³	
À court terme		_	
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	0.25 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	2 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	0.25 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	2 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.31 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.9 mg/kg	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.18 mg/kg	

Produit de réaction de diisocyanate d'hexaméthylène, oligomères avec du Mercaptopropyltriméthoxysilane (192526-20-8)			
Туре		Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	0.3 mg/m³	

FCLP; France - FR Page 9 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.7 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.2 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phenyl} methyl)phenyl]urea (
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	0.1 mg/l	
Eau de mer	0.01 mg/l	
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sédiments d'eau douce	76.36 mg/kg de masse sèche	
Sédiments marins	7.636 mg/kg de masse sèche	
Terrestre	15.15 mg/kg de masse sèche	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Reaction mass of 3-methylphenyl diphenyl phosphate, 4-methylphenyl diphenyl phosphate, bis(3-methylphenyl) phenyl phosphate, 3-methylphenyl 4-methylphenyl phenyl phosphate and triphenyl phosphate ()		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	0.002 mg/l	
Eau de mer	0 mg/l	
Eau douce – intermittent	0.005 mg/l	
Eau de mer - intermittent	0.001 mg/l	
Sédiments d'eau douce	3.43 mg/kg de masse sèche	
Sédiments marins	0.343 mg/kg de masse sèche	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Aucun danger identifié	
Terrestre	0.68 mg/kg de masse sèche	

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.24 mg/l
Eau de mer	0.024 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg
Sédiments marins	0.115 mg/kg
Terrestre	0.148 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	0.0022 mg/l	
Eau de mer	0.00022 mg/l	
Eau douce – intermittent	0.009 mg/l	
Sédiments d'eau douce	1.05 mg/kg	

FCLP; France - FR Page 10 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS Date de révision 21-nov.-2023 Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01

	0.11 mg/kg
	0.21 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l

Diisocyanate d'isophorone (4098-71-9)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	60 μg/l	
Eau de mer	6 μg/l	
Eau douce – intermittent	40 μg/l	
Sédiments d'eau douce	218.9 mg/kg de masse sèche	
Sédiments marins	21.89 mg/kg de masse sèche	
Terrestre	44.01 mg/kg de masse sèche	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l	

Produit de réaction de diisocyanate d'hexaméthylène, oligomères avec du Mercaptopropyltriméthoxysilane (192526-20-8)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.1 mg/l		
Eau de mer	0.01 mg/l		
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l		
Sédiments d'eau douce	0.428 mg/kg de masse sèche		
Sédiments marins	0.043 mg/kg de masse sèche		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Contrôles techniques

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Le délai de Protection des mains

rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 60 min.

non applicable

Aucun(e) connu(e)

Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre recommandé : Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Pâte Couleur Gris

Odeur Caractéristique.

Propriété Remarques • Méthode <u>Valeurs</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

Inflammabilité Sans objet pour les liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

FCLP; France - FR Page 11/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS Date de révision 21-nov.-2023 Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair > 61 °C

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible non applicable. pН pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique environ 465000 mm²/s Viscosité dynamique environ 600000 mPas

Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Densité relative Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité 1.29

Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

FCLP; France - FR Page 12 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

dangereux stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 9,079.10 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisononyl phtalate	>9750 mg/kg (Rattus)	>3160 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.4 mg/L (Rattus) 4 h
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phen yl} methyl)phenyl]urea	>2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	>2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	-
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus)4 h
mélanges d'hydrocarbures,C12-C15,n-alc anes isoalcanes,cycliques,arômatiqu es <2%	,	LD50 >5000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	LC50 >5000 mg/m ³ (OECD 403)
C.I. Pigment Black 26	>10000 mg/kg Rat	-	•
Reaction mass of 3-methylphenyl diphenyl phosphate, 4-methylphenyl diphenyl phosphate, bis(3-methylphenyl) phenyl	>5000 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	-

FCLP; France - FR Page 13/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

phosphate, 3-methylphenyl 4-methylphenyl phenyl phosphate and triphenyl phosphate			
Aromatique polyisocyanate	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	-	LC50 >3.820 mg/L (Rattus) 4h dust/mist
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pip éridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéri dyl sébacate	LD50 = 3230 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	LD50 >3170 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	-
Diisocyanate d'isophorone	=4814 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg	=0.135 mg/L (Rattus) 4 h
Produit de réaction de diisocyanate d'hexaméthylène, oligomères avec du Mercaptopropyltriméthoxysilane	>2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 423)	>2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

légère irritation cutanée.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la	Lapin	Cutané(e)			Non irritant
,	- 3F	- Catana (5)			

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les		Œil			Non irritant
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

1114110 (41071) 40 40) (10 100 01 1)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
cutanée			cutané
OECD Test No. 429: Skin	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant
Sensitisation: Local Lymph Node			cutané
Assay			

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de
cutanée			sensibilisation n'a été
			observée

FCLP; France - FR Page 14/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 3.01

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Diisononyl phtalate 28553-12-0	EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1.8mg/L (96h, Pseudokirchneri ella subcapitata)	mg/L (Brachydanio rerio semi-static)		EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: >0.06mg/L (48h, Daphnia magna)		
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)ami no]phenyl} methyl)phenyl]urea 	-	LC50 (96h) >120 mg/L Danio rerio (OECD 203)		EC50 (48h) >100 mg/L Daphnia magna (OECD 202)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus)	-	-	-		

FCLP; France - FR Page 15/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

	OECD 202					
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	OECD 203	1150 (001)		1150 (401)		
mélanges	ErL50 (72h) >	LL50 (96h) >	-	LL50 (48h) >		
d'hydrocarbures,C12-C		1028 mg/l		3193 mg/l		
15,n-alcanes	(Skeletonema	(Scophthalmus		(Acartia tonsa -		
isoalcanes,cycliques,ar		maximus -OECD		ISO 14669)		
ômatiques <2%	10253)	203)				
RR-100255-7		0011 400000				
C.I. Pigment Black 26	-	96H >100000	-	-		
68186-94-7	5050	mg/l	F050 4400	E050 500 //		
Acétate d'éthyle	EC50:	LC50: =484mg/L		EC50: =560mg/L		
141-78-6	=3300mg/L (48h,	(96h,	mg/L 5 min	(48h, Daphnia		
	Desmodesmus	Oncorhynchus	EC50 = 1500	magna)		
	subspicatus)	mykiss) LC50:	mg/L 15 min			
		352 - 500mg/L	EC50 = 5870			
		(96h,	mg/L 15 min EC50 = 7400			
		Oncorhynchus				
		mykiss) LC50: 220 - 250mg/L	mg/L 2 h			
		(96h, Pimephales				
		promelas)				
Produit de réaction	EC50 (72h): 1.68		EC20 (3h)>=		1	1
entre	mg/l	mg/L	100 mg/l	_	'	'
bis(1,2,2,6,6-pentamét		(Brachydanio	OECD 209			
hyl-4-pipéridyl)	subspicatus)	rerio)	0200 200			
sébacate et méthyl	OECD 201	OECD 203				
1,2,2,6,6-pentaméthyl-	0202 201	0202 200				
4-pipéridyl sébacate						
1065336-91-5						
Diisocyanate	EC50:	LC50: =1.8mg/L	-	EC50:		
d'isophorone	=118.7mg/L	(48h, Leuciscus		=83.7mg/L (24h,		
4098-71-9	(72h,	idus)		Daphnia magna)		
	Desmodesmus	·				
	subspicatus)					
Produit de réaction de			-	EC50 (48h) >100		
diisocyanate	mg/L Algae	mg/L Fish		mg/L Daphnia		
d'hexaméthylène,	(Raphidocelis	(Brachydanio		magna		
oligomères avec du	subcapitata)	rerio)		(OECD 202)		
Mercaptopropyltrimétho	(OECD 201)	(OECD 203)				
xysilane						
192526-20-8						

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phenyl} methyl)phenyl]urea (--

/			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD Guideline 310	28 jours	0.4%	N'est pas facilement
			biodégradable
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	11%	N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
dégagement de CO2 (TG 301 B)			

Reaction mass of 3-methylphenyl diphenyl phosphate, 4-methylphenyl diphenyl phosphate, bis(3-methylphenyl) phenyl phosphate (--

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A :	28 jours	75%	Facilement biodégradable
Biodégradabilité facile : Essai MITI			

FCLP; France - FR Page 16/21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 3.01

	modifié (I) (TG 301 C)			
--	------------------------	--	--	--

Aromatique polyisocyanate (53317-61-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F :		biodégradation	34 % N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
respirométrie manométrique (TG			-
301 F)			

Diisocyanate d'isophorone (4098-71-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
EU C.4-D	28 jours	0%	N'est pas facilement
			biodégradable

Produit de réaction de diisocyanate d'hexaméthylène, oligomères avec du Mercaptopropyltriméthoxysilane (192526-20-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A :	28 jours	3.85%	N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai MITI			biodégradable
modifié (I) (TG 301 C)			-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Diisononyl phtalate	9.7
3-butyl-1-[4-({ 4-[(butylcarbamoyl)amino]phenyl} methyl)phenyl]urea	5.5
Reaction mass of 3-methylphenyl diphenyl phosphate, 4-methylphenyl diphenyl phosphate, bis(3-methylphenyl) phenyl phosphate, 3-methylphenyl 4-methylphenyl phenyl phosphate and triphenyl phosphate	4.5
Acétate d'éthyle	0.73
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBLe produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diisononyl phtalate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélanges d'hydrocarbures,C12-C15,n-alcanes	La substance n'est pas PBT/vPvB
isoalcanes,cycliques,arômatiques <2%	
C.I. Pigment Black 26	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)	La substance n'est pas PBT/vPvB
sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	
Diisocyanate d'isophorone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 17 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS Date de révision 21-nov.-2023

Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

inutilisés

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour

non réglementé non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport 14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

non réglementé 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour non applicable

FCLP; France - FR Page 18 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Date de révision 21-nov.-2023 Remplace la version: 26-juin-2023 Numéro de révision 3.01

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (règlement CEn° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisononyl phtalate	28553-12-0	52[a].

À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une proportion supérieure à 0.1%

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
mélanges d'hydrocarbures,C12-C15,n-alcanes	RG 84
isoalcanes,cycliques,arômatiques <2%	
RR-100255-7	
Acétate d'éthyle	RG 84
141-78-6	
Diisocyanate d'isophorone	RG 62
4098-71-9	

FCLP; France - FR Page 19 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 21-nov.-2023

Numéro de révision 3.01

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μm, longueur > 5 μm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 2: La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification

FCLP; France - FR Page 20 / 21

BOSTIK FLEXPRO 811 GRIS

Remplace la version: 26-juin-2023

Numéro de révision 3.01

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 21-nov.-2023

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 21/21